



Territoires d'Asie: « des images et des mots »

Règlement du concours

Action Pédagogique Pilote validée par le service pédagogique de l'Agence en 2013-2014, *Territoires d'Asie : « des images et des mots »* prend la forme depuis 2014-2015 d'un Projet de Zone.

Article 1. La quatrième édition de **Territoires d'Asie : « des images et des mots »**, concours de photographies et de textes est ouverte dans la zone Asie-Pacifique sur le thème : « Des visages, des émotions ». Les participants sont encouragés, par ce thème, à saisir en images des visages de la population locale et à s'exprimer en mots.

Article 2. Ce concours est ouvert du CM1/Year 5 à la Terminale/Year 13 en projet individuel ou projet de classe

Article 3. L'œuvre finale comportera les éléments suivants :

- une prise de vue. Le **format RAW** est recommandé (qualité optimale pour un agrandissement)
- un travail de légende et d'écriture en quatre lignes au minimum et huit lignes maximum (taille de police 14) dans la langue du pays d'accueil : raisons du choix du cliché, impressions, émotions, narrations. Ce texte comprendra également une version française ou anglaise (la longueur du texte ne comprend pas la traduction en français).

L'œuvre finale sera sélectionnée à la lumière des critères suivants : adéquation du thème et du cliché / une légende n'excédant pas huit lignes dans la langue du pays d'accueil et traduite en français / une légende exprimant clairement le choix de l'auteur

Article 4. Deux grands moments

- Sélection établissement : les établissements enverront au maximum trois productions.

Les établissements devront communiquer les œuvres de leurs finalistes avant **le 30 mars 2017**.

Toutes les œuvres concourant seront exposées dans une galerie virtuelle consultable sur le *site de l'AEFE Asie-pacifique*.

- Sélection finale : sélection de l'œuvre qui remportera, pour son établissement le troisième trophée « Territoires d'Asie ». Elle aura lieu **fin mai 2017** (date confirmée ultérieurement) au Lycée français international de Hong-Kong sous la présidence de M. Valéry, Coordonnateur Régional Délégué de la Direction de l'AEFE, Zone Asie-Pacifique.

Article 5. Les résultats seront proclamés en présence d'artistes photographes, du coordonnateur régional de la zone Asie-Pacifique, d'un membre de la direction du LF de Hong-Kong, d'un représentant de l'Ambassade de France à Hong-Kong et des organisateurs du projet.

1. *1er Prix : reproduction sur format géant de l'œuvre gagnante dans l'établissement d'origine (avec mention du concours et logo AEFÉ) et un appareil photo numérique CANON S120*
2. *2ème Prix : une tablette numérique SAMSUNG 7'*
3. *3ème Prix : des livres d'Arts Photographiques*

Article 6. Tout établissement désirant concourir devra impérativement s'inscrire avant le **19 décembre 2016** en envoyant un courriel à l'adresse territoires.asie@lfis.edu.hk

Article 7. L'œuvre sélectionnée par le jury deviendra le support du trophée « Territoires d'Asie ». Le trophée représentera l'œuvre gagnante, avec mention de l'auteur et de l'établissement vainqueur. Ce nouveau trophée rappellera aussi le nom du vainqueur de l'année précédente.

Article 8. Les résultats consultables sur le site de l'AEFE Asie-Pacifique seront également annoncés à tous les établissements participants.

Article 9. Un ProZap implique une participation financière qui contribue à la bonne réalisation du projet. Cette participation est fixée, sur les bases du budget de l'an passé, à 100 euros, qui seront à verser à l'établissement organisateur à réception de la facture.

Pour toute(s) question(s), remarques quant au déroulement ou modalités, vous pouvez aussi nous écrire à l'adresse territoires.asie@lfis.edu.hk

Isabelle HAN
Arnaud BELHUERNE
Coordonnateurs du projet